

[texte](#)

[article](#)

## **L'hôpital public : lieu de soin ou lieu de culte ?**

Contre les lois républicaines, de nombreuses attitudes mettant à mal la laïcité et la neutralité religieuse des hôpitaux publics apparaissent.

Par: Isabelle Lévy, Écrivain, conférencière et formatrice en milieu hospitalier et en institution, auteur /

Publié le : 30 Septembre 2013

Partager sur :

- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [LinkedIn](#)
- [Imprimer cet article](#)
- [Enregistrer en PDF](#)

## **Poursuivre la réflexion**

Alors que des patients et leurs familles mettent en avant leurs croyances et leurs traditions, les personnels de santé des hôpitaux publics négocient pendant des heures pour leur porter secours et assistance. Parallèlement, personnels médicaux et paramédicaux (diplômés ou en formation) se refusent de pratiquer des actes relevant de leurs compétences professionnelles ou d'assumer leurs postes certains jours de la semaine, trient les patients selon leur sexe et leur religion d'appartenance, portent des signes ostentatoires, etc. Tel est le leitmotiv qui revient lors des formations que j'anime autour des « rites, cultures et religions face aux soins » dans toutes les régions de France.

Bien entendu, ceci ne relève pas de l'ordinaire hospitalier mais ce n'est pas pour autant des cas isolés. Les protagonistes ? Des hommes et des femmes de toutes les confessions, de toutes les traditions, de tous les horizons. Toutes les spécialités médicales et chirurgicales sont affectées et pas seulement la gynécologie ? obstétrique. L'ascension de leurs exigences est toujours plus grande souvent en total désaccord avec la législation française, la réglementation hospitalière, le serment d'Hippocrate, la déontologie infirmière et le bien-être du patient. Plus encore, dans les hôpitaux publics de France, le prosélytisme religieux est quotidien, autant du côté des personnels que du côté des patients. Les interprétations des textes sacrés à l'emporte-pièce y sont d'un commun à faire frémir. La loi française et la

réglementation hospitalière y sont régulièrement outragées. Tout cela dans la plus grande indifférence de la hiérarchie sanitaire et sociale à toutes ses strates.

Il nous faut souligner : les religions monothéistes n'encouragent aucunement ces attitudes quasiment ??suicidaires?? à l'égard de la santé. Toutes exigent une transgression de tous les interdits pour sauvegarder une vie humaine ou son intégrité physique ou mentale. Ainsi, tout refus de soin ou de traitement n'a aucun lien avec une quelconque exigence spirituelle mais d'une méconnaissance, voire d'une mauvaise interprétation des textes sacrés agrémentée d'un amalgame ancestral culturel.

Alors que la loi républicaine se place au-dessus des religions, des usages, des traditions et des coutumes lorsque rites et pratiques vont à son encontre, l'intrusion des religions à l'hôpital public est manifeste. Faudra-t-il attendre qu'elle explose pour qu'enfin on réagisse ?

Partager sur :

- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [LinkedIn](#)
- [Imprimer cet article](#)
- [Enregistrer en PDF](#)

Sommaire